

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 15 septembre 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, S. Baud,

P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, M. Aragon

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks, V. Roy donné à C. Roy, T.

Eudes donné à S. Baud

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Casabianca, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	13
Votants	16
Dont pouvoirs	03

N° 2022-56

FINANCES- Garantie d'emprunt CDC Beaumont « Les Jardins du Salève »

Vu les articles L2252-1, L2252-2, L2252-5 & D.1511-30 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 138058 en annexe signé entre ALLIADE, ci-après l'Emprunteur et le Caisse des dépôts et consignations ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été accordé le 25 avril 2019 à la société SNC LNC ZETA PROMOTION. Alliad Habitat a fait l'acquisition en VEFA d'un ensemble de 5 logements individuels, sur les parcelles section 000 B 2516 et 000 B 2517, chemin de zone à BEAUMONT. Les 5 logements créés seront financés en PLUS, PLAI et PLS dont 2 PLUS, 2 PLAI et 1 PLS.

Alliad Habitat propose de conventionner sur les engagements respectifs de la Commune de Beaumont et d'Alliad Habitat en vue de la réalisation du programme de construction des 5 logements individuels, notamment en termes de garantie d'emprunt par la commune du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Alliad Habitat pour la réalisation des logements que l'opérateur a acquis dans le cadre de l'opération « Les Jardins du Salève ».

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de délibérer sur les points suivants :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Beaumont accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 928 419.00 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 138058, constitué de 7 lignes de Prêt, annexé à la présente délibération.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Les garanties d'emprunt seront assurées à hauteur de 50% par la Commune, et à hauteur de 50% par le Département.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer la défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de sa garantie d'emprunts, la Commune disposera d'un droit de réservation prioritaire sur 10 % des logements locatifs construits, c'est-à-dire 0.50 soit 1 logement sur 5, pour une durée de 40 années à compter de leur livraison,

Article 3 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention reprenant les éléments relatifs entre la commune et Alliade Habitat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

